

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB LOGISTIC

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 50 000 euros

Siège social : Zone Artisanale du Moulin - 10 rue du Meunier

95700 ROISSY EN FRANCE

RCS PONTOISE – SIREN :794 594 374

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
et le 30 juin,
au siège social,

la société **AB HOLDING**, agissant en sa qualité d'associée unique de la société **AB LOGISTIC** sus-désignée, ci-après désignée « la Société »,

A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de présidente de la Société, l'associée unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Cabinet C.G.E.C. – SERVAL & ASSOCIES, Commissaire aux comptes de la Société.

L'associée unique a pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Le commissaire aux comptes de la Société, dûment informé des présentes décisions, est absent et excusé.

A pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Examen et approbation des conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Changement d'adresse du Commissaire aux comptes, Mise à jour de l'extrait Kbis de la Société,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

... / ...

QUATRIEME DECISION

L'associée unique prend acte que la société C.G.E.C.-SERVAL & ASSOCIES, Commissaire aux comptes de la Société, a transféré son siège social à PUTEAUX (92800), 15, rue Jean Jaurès, Campus Aviso, Bâtiment B, et qu'il convient, en conséquence, de déposer une demande d'inscription modificative au registre du commerce et des sociétés pour mise à jour de l'extrait Kbis de la Société.

CINQUIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, l'associée unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales de dépôt ou de publication qu'il appartiendra.

La société AB HOLDING
représentée par
Monsieur Alain BEREKBAUM

